

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 AOUT 1842.

EXPOSÉ DES MOTIFS à l'appui d'une demande de crédits supplémentaires s'élevant à fr. 209,519 29 c^s, pour dépenses du Département des Travaux Publics de 1841 et années antérieures.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi tendant à ouvrir au Département des Travaux Publics un crédit supplémentaire de francs 209,519 29 c^s, pour le paiement de diverses dépenses de 1841 et années antérieures.

Les dépenses pour lesquelles le crédit est demandé, se répartissent de la manière suivante :

1 ^o Ameublement	fr.	20.641 31
2 ^o Appropriation des bureaux, par suite du transfert des bureaux de l'hôtel occupé actuellement par le Département des Affaires Étrangères, à l'hôtel du Boulevard Botanique.		18.250 10
3 ^o Fournitures de bureau, impressions, chauffage et éclairage.		16.341 76
4 ^o Routes		3.226 03
5 ^o Bâtimens civils		14.186 39
6 ^o Canaux		109,146 48
7 ^o Poldres		11,546 15
8 ^o Postes		13,572 20
9 ^o Dépenses imprévues		2,608 87
Somme égale	fr.	209,519 29

N^o 1. -- *Ameublement.*

Somme demandée. fr. 20.641 31

Une somme de 60,000 francs, accordée au Budget de 1841 pour les dépenses de cette catégorie, se trouve entièrement absorbée.

Les dépenses restant à liquider s'élèvent à la somme de fr. 20,641 31 c^s. dont on demande l'allocation.

N° 2. — *Appropriation des bureaux, par suite du transfert des bureaux de l'hôtel occupé actuellement par le Département des Affaires Étrangères, à l'hôtel du Boulevard Botanique.*

Somme demandée fr. 18.250 10

Le déplacement de bureaux aussi considérables que ceux du Département des Travaux Publics, ne peut se faire sans entraîner à une dépense assez élevée.

Je dois encore faire remarquer que la direction des beaux-arts et de l'instruction publique, réunies, pendant une année, au Département des Travaux Publics, a dû être pourvue sur les fonds de ce Département, d'un mobilier entièrement neuf, dont elle est restée en possession, et que la nouvelle organisation du service des postes, en avril 1841, a nécessité la création d'une division des postes dont le personnel se compose de 5 fonctionnaires et de 14 employés.

L'installation de cette division a nécessité d'assez fortes dépenses.

N° 3. — *Fournitures de bureau, impressions, chauffage et éclairage.*

Somme demandée. fr. 16,341 76

Les causes d'augmentations de dépenses en 1840 et 1841, ont été en partie les mêmes que pour ce qui concerne l'appropriation des bureaux; il est aussi à remarquer que l'allocation de 1841 n'a été que de 22,000 francs; 2,000 francs ayant dû être laissés à la disposition du Département de l'Intérieur. Pour 1842, on a admis le chiffre de 24,000 francs, qui s'est trouvé porté à 31,600 francs par suite de la création des *Annales des Travaux Publics*.

N° 4. — *Routes.*

Somme demandée. fr. 3,226 03
(Voir l'état ci-annexé litt. A.)

N° 5. — *Bâtiments civils.*

Somme demandée. fr. 14.186 39
(Voir le tableau ci-annexé litt. B.)

N° 6. — *Canaux.*

Somme demandée. fr. 109.146 48
(Voir, pour les détails, le relevé litt. C.)

N° 7. — *Poldres.*

Somme demandée. fr. 11.546 15
(Voir l'annexe D.)

N° 8. — *Postes.*

Somme demandée. fr. 13,572 20
 Cette somme est destinée à couvrir diverses dépenses de transport de malles, transport de dépêches pour lesquelles les allocations du Budget de 1841 se sont trouvées insuffisantes.

N° 9. - *Dépenses imprévues.*

Somme demandée. fr. 2,608 87
 (Voir la note d'observations litt. E.)

Je crois devoir faire connaître à la Chambre, en terminant, que le crédit supplémentaire de fr. 209,519 29 ^{cs} qui est demandé, sera couvert par des augmentations de recettes non prévues au Budget des Voies et Moyens, et par des restants disponibles au Budget des dépenses de 1841, dont il ne sera pas fait emploi.

C'est ainsi que le produit des rivières et canaux (voir le tableau ci-annexé litt. F'), porté au Budget des Voies et Moyens pour 2,393,000 » s'est élevé à 2,484,737 90

Il y a donc là un excédant de produit de. fr. 191,737 90
 Auquel on peut ajouter une somme de 40,000 francs, qui restera disponible au chap. 2. art. 11, du Budget du Département des Travaux Publics, ci 40,000 »

Ensemble. fr. 231,737 90

Somme supérieure au montant des crédits supplémentaires demandés.

Le Ministre des Travaux Publics,

L. DESMAISIÈRES.

PROJET DE LOI.

 Leopold ,

Roi des Belges ,

A tous présents et à venir, Salut.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Travaux Publics présentera aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est alloué au Département des Travaux Publics un crédit supplémentaire de fr. 209,519 29 c^s, pour l'acquit des dépenses de 1841 et années antérieures.

ART. 2.

Ce crédit se répartit de la manière suivante :

1 ^o Ameublement fr.	20,641 31
2 ^o Appropriation des bureaux, par suite du transfert des bureaux de l'hôtel occupé actuellement par le Département des Affaires Étrangères, à l'hôtel du Boulevard Botanique	18,250 10
3 ^o Fournitures de bureau, impressions, chauffage et éclairage.	10,341 76
4 ^o Routes	3,226 03
5 ^o Bâtimens civils	14,186 39
6 ^o Canaux	109,146 48
7 ^o Poldres	11,546 15
8 ^o Postes	13,572 20
9 ^o Dépenses imprévues	2,608 87
Somme égale. fr.	<u>209,519 29</u>

Mandons et ordonnons, etc.

Donné à Bruxelles, le 4 août 1842.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux Publics,

L. DESMAISIÈRES.

ANNEXES.

TABLEAU LITT. A.

ROUTES. — CRÉANCES ARRIÉRÉES.

RÉCLAMANTS.	CAPITAL.	NATURE DE LA CRÉANCE.	Observations.
TOINT, Propriétaire à Mons.	Fr. 162 96	Pour une parcelle de terrain incorporée à la voie publique en 1824, par suite de reconstruction d'une maison sise à Mons, le long de la route de Bruxelles vers Valenciennes.	Cette créance n'a pas été liquidée en 1824, parce que le sieur Toint éleva des prétentions exagérées qui ne furent pas accueillies par l'autorité.
VANHOVE, Avoué à Gand.	» 423 65	Pour honoraires et débours dans la cause du Gouvernement contre les héritiers Socnens, à Gand.	L'on a attendu l'approbation d'une transaction avec le sieur Socnens pour faire liquider cette dépense. A l'époque de cette transaction, le Budget sur lequel cette dépense aurait dû être imputée, se trouvait périmé.
COURTOIS (Th.), d'Habay-la-Neuve.	» 2,639 42	Solde des travaux de plantation de la route, de la hauteur de Champlon à Recogne.	L'adjudication de ces travaux ayant eu lieu en 1837, c'est sur le Budget de cet exercice que la dépense aurait dû être imputée. L'exercice 1837 étant clôturé depuis longtemps, l'on est forcé d'avoir recours à une demande de crédit supplémentaire.

RÉCAPITULATION.

TOINT	fr. 162 96
VANHOVE	423 65
COURTOIS	2,639 42
TOTAL	fr. 3,226 03

BÂTIMENTS CIVILS. — CRÉANCES ARRIÉRÉES.

RÉCLAMANTS.	CAPITAL.	NATURE DE LA CRÉANCE.	Observations.
HEYVAERT-PAUWELS, Négociant à Bruxelles.	Fr. 242 70 (114 fl. 72 c. P.-B.)	Fournitures de bureau faites en 1830, pour le service des bureaux du sieur Suys, ci-devant architecte des palais et bâtiments nationaux.	En 1832, on a ajourné le paiement de cette créance jusqu'au moment de la liquidation avec la Hollande. La commission mixte d'Utrecht, à qui la créance dont il s'agit a été soumise, a déclaré qu'elle ne tombait pas dans la classe de celles qui doivent être liquidées par elle.
DE LANNOY (J.-B.), Tapissier à Bruxelles.	Fr. 166 75 (78 fl. 70 c. P.-B.)	Ouvrages et fournitures faites en 1830, pour le local du conseil d'État à la vieille cour à Bruxelles.	Même observation que ci-dessus.
VISEUR (Martin), Fermier à la Haye-Sainte, à Planquenoy.	Fr. 10,551 05	Sommes à payer en vertu d'un jugement du tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles et d'un arrêt de la cour d'appel du même lieu : 1 ^o pour la non jouissance pendant 5 années, du terrain qui a servi à l'établissement du monument de Waterloo ; 2 ^o Pour la remise des terrains non occupés dans l'état voulu par le contrat passé avec le Gouvernement précédent.	Par jugement du tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles, du 2 octobre 1840, et par arrêt de la cour d'appel de la même ville, en date du 8 mai 1841, le Gouvernement a été condamné : 1 ^o A payer au sieur Viseur, pour la non jouissance pendant les années 1837, 1838, 1839, 1840 et 1841, des terrains qui ont servi à l'établissement du monument de Waterloo, une somme de fr. 9,467 51 2 ^o A servir les intérêts, à 5 p. ^o / ₁₀₀ , de la somme de fr. 1,893 50 c., montant de chaque année de loyer depuis le 5 février 1838, jusqu'au jour où le tout sera payé; ces intérêts réunis, calculés jusqu'au 15 juin 1842, époque présumée du paiement principal, présentent un total de Fr. 1,083 54 Fr. 10,551 05
Le Sieur Jules, vicomte de SPOELBERG, propriétaire à Bruxelles. J.-B. vicomte de SPOELBERG, domicilié à Bruxelles. Les dames Henriette-Hubertine-Ghislaine vicomtesse de SPOELBERG, et Hortense-Caroline de PUTTE; son époux le sieur Maximilien-Antoine de SPOELBERG, domicilié à Loventjoul.	» 2,795 »		3 ^o A rétablir les terrains non occupés dans l'état voulu par le contrat primitif passé avec le Gouvernement précédent, ou, à défaut, à payer une indemnité à dire d'experts. Par suite d'une transaction que l'avocat du Gouvernement a été autorisé à conclure récemment, cette indemnité a été fixée à fr. 2,795 »
VAN NUYYVELSEEL.	» 430 80	Travaux exécutés, en 1840, au Ministère des Finances.	Envoi tardif des pièces.

RÉCAPITULATION.

HEYVAERT-PAUWELS fr.	242 70
DE LANNOY	166 75
Martin VISEUR	10,551 05
Le vic ^{to} de SPOELBERG et consorts	2,795 00
VAN NUYYVELSEEL	430 80
TOTAL fr.	<u>14,186 39</u>

CANAUX.

Il est alloué à l'art. 3 du chapitre II du Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1841, un crédit de fr. 401,904 03 c^s, affecté au service des canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing et de la Sambre.

Dans les développements à l'appui du Budget, l'emploi de ce crédit a été indiqué comme devant être réparti de la manière suivante :

1 ^o Canal de Gand au Sas-de-Gand	fr.	30,460	»
2 ^o Canal de Maestricht à Bois-le-Duc		100,816	»
3 ^o Canal de Pommerœul à Antoing		113,409	94
4 ^o La Sambre.		151,286	»
5 ^o Solde de la créance de l'entrepreneur Delbrouck, du chef des travaux autorisés en 1839, pour rétablir la navigation sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.		5,932	09
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	401,904	03

Au moyen de cette somme de fr. 401,904 03 c^s, le Département des Travaux Publics a pourvu au payement des travaux et des dépenses dont l'indication suit :

Canal de Gand au Sas-de-Gand.

Travaux d'entretien ordinaire adjugés pour trois années, à partir du 1 ^{er} mai 1840	fr.	5,700	»
Travaux extraordinaires et plus urgents, exécutés à la suite des inondations survenues en janvier 1841		4,347	09
Travaux de construction d'un aqueduc		1,480	»
Renouvellement d'une partie du pavement en briques, autour de l'écluse de navigation à Gand		1,700	»
Plantations à faire sur les chemins de halage		849	»
Frais de rédaction d'un plan du canal		511	85
Acquisition d'un terrain nécessaire aux travaux		623	43
Personnel d'exploitation		7,260	»
		<hr/>	
		22,471	37

Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

Travaux d'entretien ordinaire	fr.	42,000	»
Reconstruction d'une des portes de l'écluse de Loozen		5,500	»
		<hr/>	
A REPORTER.	fr.	47,500	»
		22,471	37

REPORT. fr.	47,500 »	22,471 37
Construction d'un quai d'embarquement dans le bassin de Loozen	1,700 »	
Restauration du pont de Reckhaim	4,000 »	
Construction d'un pavillon près de l'écluse de Hocht.	2,000 »	
Reconstruction d'une des portes de l'écluse de Boecholt.	5,390 »	
Travaux de dévasement du canal.	31,400 »	
Personnel d'exploitation	15,146 75	
	<hr/>	107,136 75

Canal de Pommerœul à Antoing.

Travaux d'entretien ordinaire.	27,089 94	
Mise en bon état du chemin de Mons à Condé.	2,690 »	
Empierrement du chemin de halage entre les écluses nos 11 et 13.	2,974 90	
Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration.	67,330 »	
Personnel d'exploitation	12,420 »	
	<hr/>	112,504 84

La Sambre.

Construction d'un chemin de halage en amont de l'écluse de Namur fr.	13,400 »	
Travaux d'entretien dans la province de Namur	46,296 »	
Travaux d'entretien dans la province de Hainaut	51,858 06	
Travaux de dragage.	5,744 88	
Frais de transcription d'un acte de vente	1 06	
Personnel d'exploitation	31,411 96	
Fournitures de livres	53 50	
	<hr/>	148,765 46
Solde de la créance de l'entrepreneur Delbrouck, du chef des travaux autorisés en 1839, pour rétablir la navigation sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.		5,932 09
		<hr/>
TOTAL . . . fr.		396,810 51
		<hr/> <hr/>

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, le crédit alloué à l'art. 3 du chapitre II du Budget du Département des Travaux Publics, pour l'exercice 1841, s'élève à fr. 401,904 03

Les sommes payées ou engagées, ainsi que cela résulte du tableau qui précède, s'élèvent, d'autre part, à 396,810 51

Différence. . fr. 5,093 52

Il reste donc disponible sur le crédit alloué à l'art. 3 du chapitre II du Budget de l'exercice de 1841, une somme de fr. 5,093 52 c^s, qui pourra être affectée au paiement d'une partie des travaux dont l'indication suit, et pour le paiement intégral desquels on demande un crédit supplémentaire.

La somme de fr. 109,146 48 c^s. dont on propose de majorer le crédit alloué à l'art. 3 du chapitre II du Budget du Département des Travaux Publics, pour l'exercice de 1841, est destinée à pourvoir au paiement de travaux dont l'exécution n'a pas été prévue lors de la formation de ce Budget, et qui cependant n'a pu être retardée; ces travaux sont les suivants :

1 ^o Travaux de reconstruction en maçonnerie des bajoyers de l'écluse n ^o 18, établis sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc, dans la commune de Boeckholt, adjudés au prix de fr.	59,000 »
2 ^o Travaux extraordinaires de dévasement du canal de Gand à Terneuzen, par suite des longues inondations et des grandes eaux de 1840 et 1841, adjudés au prix de fr.	40,590 »
3 ^o Travaux de restauration des bords, talus et revêtements en charpente du canal de Gand à Terneuzen, adjudés au prix de fr.	14,650 »
Ensemble . fr.	114,240 »
A déduire le montant de la somme disponible	5.093 52
Reste . fr.	<u>109,146 48</u>

Total égal au montant du crédit supplémentaire demandé.

Les bajoyers des écluses du canal de Maestricht à Bois-le-Duc ont été établis en fascinages lors de la construction de ce canal.

Ces fascinages étant d'un entretien dispendieux et incessant, obligeant toutes les années à des interruptions de navigation nuisibles au commerce comme au Trésor public, occasionnant des pertes d'eau difficiles à remplacer pendant plusieurs mois de l'année, M. l'ingénieur chef de service dans la province de Limbourg, proposa d'admettre en principe que les bajoyers des écluses du canal de Maestricht à Bois-le-Duc seraient reconstruits en maçonnerie alors qu'il deviendrait indispensable de renouveler les bermes en fascinages existants. Le conseil des ponts et chaussées se rallia à cette proposition, qui lui fut soumise dans sa session du mois de janvier 1841.

Il était question de comprendre dans le projet de Budget de l'exercice 1842, la somme nécessaire à la reconstruction en maçonnerie des bajoyers de l'écluse de Boeckholt, alors qu'à la suite d'une inspection faite par l'ingénieur précité, dans le courant du mois d'avril 1841, il fut reconnu que des tassements très-récents avaient eu lieu, que d'autres étaient très-probables, et que, pour prévenir toute entrave à la navigation, il devenait indispensable d'exécuter immédiatement, et sans attendre le Budget de 1842, des travaux de réparation d'une grande importance.

C'est dans cet état de choses que le Département des Travaux Publics a dû, pour éviter de plus fortes dépenses plus tard et ne pas compromettre la navigation.

formément au principe admis, les bajoyers de l'écluse de Boecholt. Ce travail, mis en adjudication au mois de juillet 1841, a été entrepris pour la somme de 59,000 francs, comprise dans celle prémentionnée de fr. 109.146 48 c^s, qui forme l'objet d'une demande de crédit supplémentaire.

Dans la somme de 30,460 francs demandée au Budget de 1841, pour le service du canal de Gand à Terneuzen, on avait compris celle de 12,000 francs, que l'on comptait affecter à des travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale; mais il est arrivé qu'à la suite d'événements, que l'on ne pouvoit prévoir, lors de la formation du projet de Budget, c'est-à-dire, qu'à la suite des hautes eaux et des inondations du mois de janvier 1841, cette somme s'est trouvée être tout à fait insuffisante, indépendamment des travaux de première urgence, s'élevant à fr. 4,347 09 c^s, qui ont été renseignés plus haut.

Les dégâts causés au canal de Gand à Terneuzen, par ces inondations, furent en effet très-considérables. C'est ainsi que la profondeur du canal qui, avant l'hiver, était de 4^m40, se trouva réduite à 3^m90 sur un grande étendue, et que les talus, composés généralement d'une terre sablonneuse très-légère, se trouvèrent corrodés et affouillés sur un grand nombre de points.

Sous peine de voir la navigation compromise et d'avoir, comme en 1839, de très-grandes dépenses à faire plus tard, il fallut procéder à la réparation immédiate de ces dégradations.

Les travaux de dévasement du canal furent entrepris, moyennant une somme de 40,590 francs, tandis que les travaux de restauration des bords et des talus le furent moyennant celle de 14,650 francs.

Ces deux sommes, ainsi que nous l'avons vu plus haut, sont comprises dans celle de fr. 109.146 48 c^s, qui forme l'objet d'une demande de crédit supplémentaire.



POLDRES.

Il est alloué à l'art. 14 du chap. II du Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1841, un crédit de fr. 36,055 48 c, affecté au service des poldres.

Les développements à l'appui du Budget de 1841 annonçaient que ce crédit serait réparti de la manière suivante (*voir* pages 32 et 33) :

1 ^o Travaux exécutés, en 1840, à la digue de l'Escaut, de part et d'autre du fort Lillo	fr.	22,055 48
2 ^o Subside à la direction du poldre de Lillo		5,000 »
3 ^o Personnel		1,000 »
4 ^o Travaux aux digues de la partie non réendiguée du poldre de Lillo		8.000 »
	Fr.	<u>36,055 48</u>

Au moyen de ce crédit, le Département des Travaux Publics a, jusqu'à ce jour, effectué le paiement des sommes ci-dessous indiquées :

1 ^o Travaux exécutés, en 1840, à la digue de l'Escaut, de part et d'autre du fort Lillo, ci.	fr.	22,055 48	}	23,301 63
2 ^o Traitement d'un garde, payé à raison de fr. 2 75 c par jour		1,003 75		
3 ^o Impression et fourniture de la carte des poldres		242 40		
Il reste à payer :				
1 ^o Le subside à la direction du poldre de Lillo		5,000 »	}	24,300 »
2 ^o Les travaux de restauration du talus intérieur de la digue de mer de la partie du poldre de Lillo encore soumise à l'inondation		19,300 »		
	Fr.	<u>47.601 63</u>		
Les sommes payées ou engagées s'élèvent à	fr.	47.601 63		
Le crédit alloué est de		<u>36,055 48</u>		
Il y a donc une insuffisance de	fr.	<u>11.546 15</u>		

Somme égale au crédit supplémentaire demandé pour le service des poldres.

Ainsi que l'indiquent les développements qui précèdent, l'insuffisance du crédit alloué au Budget de 1841, pour le service des poldres, provient de ce qu'on s'est trouvé dans la nécessité d'affecter une somme de 19,300 francs à la restauration du talus intérieur de la digue de mer de la partie du poldre de Lillo encore soumise à l'inondation, au lieu de celle de 8.000 francs que l'on comptait affecter à ce travail.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Créances restant à liquider sur l'exercice 1841 et années antérieures.

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRENOMS des INTÉRESSÉS.	NATURE DES CRÉANCES.	EXERCICES			TOTAL.	Observations.
			1839.	1840.	1841		
			fr.	fr.	fr.	fr.	
1	Le receveur de l'enregistrement et des domaines, à Courtrai.	Visa pour timbre de trois actes d'acquisition de terrains cédés à l'Etat et incorporés dans le chemin de halage établi le long de la Lys, dans la traverse de Courtrai.	»	3 60	»	3 60	Cette créance n'a pu être liquidée, le crédit alloué aux Budgets de 1840 se trouvant insuffisant.
2	PIERCOT, Avoué licencié à Liège.	Honoraires dans l'instance d'appel soutenue contre le sieur G. Kayser, cultivateur à Wasserbillig, qui avait contesté au Gouvernement le droit d'établir le halage sur sa propriété, le long de la Moselle.	85 27	»	»	85 27	Cette créance n'a pu être liquidée, le Budget de l'exercice 1839 se trouvant périmé à l'époque à laquelle le compte est parvenu au Département des Travaux Publics.
3	HENNEQUIN (Néoolès), Avocat à Liège.	Honoraires en cause de l'Etat contre les héritiers Cockerill.	»	5 20	»	5 20	Ces deux créances n'ont pu être liquidées, à cause de l'insuffisance des crédits alloués aux Budgets de 1840 et 1841.
		Honoraires en cause de l'Etat contre la société du pont de la Boverie et les héritiers Moreau.	»	»	2000	2000 »	
TOTAL.					fr.	2,608 87	

PRODUITS DES RIVIÈRES ET CANAUX. — EXERCICE 1841.

Produits prévus au Budget des Voies et Moyens.

Produits des canaux et rivières appartenants au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation	fr. 998,000
Produits de la Sambre canalisée	400,000
Produits du canal de Bruxelles à Charleroy	1,200,000
	<hr/>
	fr. 2,298,000

Produits effectifs.

Le canal de Pommerœul à Antoung	fr. 338,306 89
Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	53,379 99
Le canal de Gand à Terneuzen	37,823 16
La Meuse	76,300
L'Escant	57,731 13
La Dendre	22,637 12
La Lys	51,719 59
La Dyle et le Demer	3,777 16
	<hr/>
	fr. 711,673 14
La Sambre canalisée	422,268 54
Le canal de Bruxelles à Charleroy	1,320,791 22
	<hr/>
Produits prévus	fr. 2,484,737 90
Produits effectifs	2,293,000
Recette en plus	fr. 191,737 90